



N° 1580/ANSS

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DE LA SANTE
AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE
(ANSS)



Conakry, le 09/09/2021

Le Directeur Général

Infos Covid-19 09/09/2021

I- Situation Epidémiologique :

- **446** personnes testées à la date du 08/09/2021 dont 35 positives, soit 7,8% de positivité ;
- **78** guéris du jour pour 3 décès enregistrés ;
- **29.953** cas confirmés depuis le début de l'épidémie pour **27.873** guéris ;
- **1.113** cas isolés dont 675 dans les Ct-Epi et 438 à domicile ;
- **894.697** personnes vaccinées à la première dose et **404.781** personnes à la deuxième dose.

II- Constats :

Baisse de la mobilisation sociale dans le cadre de la riposte contre la COVID-19 dans les domaines suivants :

- Baisse du nombre de tests réalisés par jour de plus de 50%
- Baisse du nombre de candidats pour la vaccination anti COVID-19 de plus de 60%,
- Relâchement du port des bavettes ;

Ce constat suscite une grande préoccupation pour les autorités du ministère de la santé à travers l'ANSS.

Ainsi, nous invitons la population guinéenne à se remobiliser dans l'observance des mesures de riposte pour éviter une quatrième vague de l'épidémie dans le pays.

Nous rassurons pour ce faire que le ministère de la santé dispose de :

- Plus de **300.000** tests de diagnostic rapide(TDR) pour réaliser les tests aux voyageurs et à d'autres nécessaires ;
- **1.162.681** doses de vaccins ;
- Des équipes de vaccination fonctionnelles dans les 38 districts sanitaires dont 86 à Conakry.

III- Actions à prendre :

Face à cette situation, le ministère de la sante à travers l'ANSS invite les populations:

- A se faire tester massivement pour détecter les éventuels cas suspects de la maladie;
- A continuer la mobilisation des populations dans toutes les préfectures pour se faire vacciner ;
- A poursuivre le respect des gestes barrières édictés par les autorités (Port des bavettes, lavage des mains, distanciation physique...)
- A continuer l'isolement et le suivi de tous les cas positifs dans les CT-Epi et à la maison.

NB : Le ministère de la santé à travers l'ANSS rappelle que la présentation du passe vaccinal pour accéder aux lieux publics reste en vigueur.

Pour les déplacements, le passe vaccinal entrera en vigueur le 1^{er} Octobre 2021.

Ensemble, stoppons la COVID-19 à travers la vaccination !!!




Dr Sakoba KEITA